



# Code de conduite des fournisseurs de Kiewit

Kiewit Corporation et chacune de ses sociétés affiliées et filiales (« Kiewit ») se sont fermement engagées à mener leurs activités avec la plus grande intégrité et dans le respect de toutes les lois applicables. Kiewit s'attend à ce que tous les fournisseurs, sous-fournisseurs, entrepreneurs, consultants, ainsi que chacun de leurs employés respectifs et toute autre tierce partie prenant part à l'exécution des travaux de Kiewit (« Fournisseurs ») se conforment, à tout le moins, à des normes de



# Main-d'œuvre

# Environnement

Permis environnementaux - Les fournisseurs doivent obtenir et tenir à jour tous les permis et règlements environnementaux requis et s'y conformer. Les fournisseurs de services de gestion des déchets et de recyclage doivent participer au programme de vérification des fournisseurs de Kiewit.

Développement durable - Les fournisseurs doivent réduire au minimum les effets négatifs sur la collectivité et l'environnement afin de protéger la santé et la sécurité du public et doivent être en mesure de fournir des informations connexes sur demande. Les fournisseurs doivent chercher des occasions d'affaires qui favorisent l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie ainsi que des solutions propres et à faible consommation d'énergie. Le fournisseur pratiquera un approvisionnement responsable des minerais d'étain, de tantale, de tungstène et d'or (3TG) HW OH ERLV OHV SURGXLWV FRQWHQDQW GX ERLV G H [ S p GE n V a i s o n G e En raison de ce potentiel d'association avec des conflits et des violations des droits de l'homme, Kiewit s'efforce de s'assurer que ses chaînes d'approvisionnement sont éthiques et durables et que nous respectons notre engagement à respecter les droits de l'homme par des pratiques d'approvisionnement responsables.

## Contrôle des importations et des exportations

Les fournisseurs doivent se conformer aux lois, directives et règlements des États-Unis d'Amérique en matière d'importation, d'exportation, de réexportation et de sanctions, ainsi que de tout autre juridiction ou pays applicable (dans la mesure où ils ne sont pas en contradiction avec les lois des États-Unis d'Amérique). Le fournisseur ne doit pas acquérir de biens ou de services si une loi, un règlement, une directive ou une autre action gouvernementale des États-Unis ou de tout autre pays applicable interdit une telle transaction. Cela inclut, sans s'y limiter, l'interdiction de fournir des biens ou des services provenant d'un pays soumis à un embargo économique imposé par les États-Unis, ou qui sont fournis par une personne figurant sur une liste ou bloquée en vertu d'un embargo ou d'un programme de sanctions des États-Unis, de l'ONU, de l'UE ou d'un autre programme applicable. Les fournisseurs doivent fournir des